



Condition attribution aide judiciaire

Par **nagy_old**, le **26/06/2007** à **08:48**

pourriez vous me dire quel est le bareme de plafond de revenus pour avoir droit a l'aide judiciaire

Par **uccen**, le **26/06/2007** à **08:53**

Bonjour,

L'aide judiciaire ou plus précisément l'aide juridictionnelle est attribuée essentiellement en fonction de critères liés aux ressources, vous pouvez vous procurer auprès des tribunaux de grande instance une liste faisant apparaître les barèmes et les taux d'aide juridictionnelle affectés. Par exemple une personne percevant comme ressources uniquement des prestations sociales se verra sans difficulté attribuer une aide juridictionnelle totale, notez que sont pris en compte l'ensemble des ressources des personnes vivant au foyer.